

BUREAU DU 14 DECEMBRE 2021 à Isigny-sur-Mer

Secrétaire de séance : Jean-Michel GREEN

DÉLIBÉRATION

B 2021/14 Finances locales – Décisions budgétaires – Individualisations Fonds de sauvegarde « Terre-Chaume »

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 14 décembre 2021 à Isigny sur Mer, sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail le 7 décembre 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal **MARIE**, Marianne **ROZET**

Pour les Conseils départementaux

Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSIGNOL**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Laurent **HUET** (Saint- Sauveur-Villages), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

Malika **CHERRIERE**, Jean **ANTOINE**, Valérie **LAISNEY**, Florence **MAZIER**

Pour les Conseils départementaux

Martine **LEMOINE**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Aurélien **MARION** (Appeville)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Denis **LETAN**, Jean-Baptiste **WETTON**, Anthony **LAURENT**

Soit un quorum de 16 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2021/14 Finances locales – Décisions budgétaires – Individualisations Fonds de sauvegarde « Terre-Chaume »

Vu la délibération du CS 2011/92, prise en date du 2 septembre 2011, modifiant les modalités de la politique du Fonds De Sauvegarde Terre et Chaume (FDSTC) ;

Vu la délibération du CS 2019/55, prise en date du 14 mai 2019, donnant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Considérant que,

Un budget d'un montant de 66 900 € a été voté pour la mise en œuvre du FDSTC, au Comité Syndical du 2 février 2020 ;

Le Bureau du 11 mars 2020 a attribué une première série de subventions, pour un montant de 16 220 € ;

Le Comité Syndical du 3 novembre 2020 a attribué une seconde série de subventions, pour un montant de 8 846 € ;

Soit un solde du budget 2020 de 41 834 € ;

Le Bureau du 11 mars 2021 a attribué une première série de subventions, pour un montant de 24 200 € ;

Le Bureau du 19 octobre 2021 a désengagé un montant de 62 308,49 € et attribué une seconde série de subventions pour un montant de 70 922 €, portant le solde du budget disponible à 9 020,49 €.

Nouveaux engagements

Considérant que le solde du budget 2021 s'élève à 9 020,49 €, 2 candidats (représentant 2 dossiers éligibles dont les demandes ont été instruites par l'architecte du Parc), sollicitent les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Montant des travaux éligibles	Montant de la subvention
Mme TORTEL Valérie 39b Rue du Château 50190 GORGES <i>Opération située à</i> : idem	Mise en œuvre d'un bardage bois sur un pignon Ouest en terre, réalisé en bauge, mais partiellement doublé d'un parement pierre et rehaussé en agglos. Le bardage est une solution plus adaptée pour masquer les différentes reprises et sécuriser la partie terre. Ce dossier concerne une élue du Bureau, mais la visite et le dossier ont été réalisés avant les élections.	3 234,82 €	Tx 20 % 647 €
M. & Mme BINARD 40 rue du Mesnil - St Hilaire Petitville 50500 CARENTAN LES MARAIS <i>Opération située à</i> : idem	Réfection des façades en bauge d'une maison d'habitation avec réfection des soubassements en pierre et reprises des murs en bauge à l'aide de mortier de terre.	24 720 €	Tx 20 % 4 000 €
TOTAL		27 954,82 €	4 647 €

L'attribution de ces 2 nouvelles subventions porterait l'enveloppe restante à **4 373,49 €**.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VOTE** ces demandes de subvention pour un montant total de 4 647 € ;
- **PRÉLÈVE** ces sommes sur le compte 6574 du Budget du Parc ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

NB : Valérie TORTEL faisant partie des bénéficiaires ne participe pas au vote.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 4 janvier 2022

Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr